

Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de BOURG ARGENTAL
Place de l'Hôtel de Ville
42 220 BOURG ARGENTAL
Téléphone :
Fax : 04.77.39.61.34
Courriel : mairie@bourgargental.fr

Objet du marché :

Le présent marché a pour objet de confier la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif et notamment :

- la gestion des installations de production, de reprise, de stockage et de réseau de distribution d'eau potable avec la mise à disposition en place d'un service d'astreinte 24h/24 365 jours/an,
- le fonctionnement, la surveillance et l'entretien et la maintenance de la station d'épuration, des installations et des réseaux de collecte des eaux usées et eaux pluviales, y compris la mise en place d'un service d'astreinte 24h/24 365 jours/an.

Prestation divisée en lots :

Les prestations sont réparties en 2 lots :

- Lot n°1 relatif à la production et à la distribution d'eau potable
- Lot n°2 relatif au traitement et à la collecte des eaux usées

Durée du marché :

La durée du Marché est fixée à 18 (Dix-Huit) mois à compter de la date de la notification de l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations. Il prendra fin au 31 décembre 2019.

Conditions relatives au marché :

Le paiement des prestations sera effectué par virement administratif et mandat sans ne pouvoir excéder un délai global de paiement de 30 jours.

Conditions de participation :

Les candidats doivent remettre un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces suivantes dans la première enveloppe :

- Lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) et habilitation du mandataire par ses co-contractants dûment remplie et signée,
- Déclaration du candidat ou formulaire DC2, comprenant toutes les déclarations sur l'honneur (téléchargeable sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) dûment remplie et signée par une personne ayant le pouvoir d'engager la société,
- Si le candidat n'utilise pas le formulaire DC1, il devra alors impérativement fournir la déclaration sur l'honneur prévue aux articles 45 et 46 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les interdictions de soumissionner aux marchés publics au titre des dispositions des articles 8 et 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et de l'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Pour les personnes assujetties à l'obligation définie à l'article L323-1 du Code du Travail (emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés) une attestation sur l'honneur du candidat certifiant qu'il a souscrit au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation à la déclaration visée à l'article L323-8-5 du Code du Travail ou à verser, s'il en est redevable, la contribution indiquée à l'article L323-8-2 de ce même Code, au 31/12 de l'année précédant celle de l'avis d'appel public à la concurrence (Nouvelle Disposition du Code des Marchés Publics, Article 44-1).
- La capacité économique et financière du candidat :
Une déclaration concernant le chiffre d'affaires HT global réalisé au cours des trois derniers exercices (sauf pour les entreprises nouvellement créées).
- Les références requises relatives à la capacité professionnelle :
 - Pour l'appréciation de ses capacités économiques, financières, professionnelles et techniques, le candidat peut fournir les capacités économiques, financières, professionnelles et techniques d'un ou plusieurs sous-traitants. Il doit alors justifier celles-ci et produire une attestation signée par le ou les sous-traitants, éventuellement co-signée par lui, selon laquelle le ou les sous-traitants s'engagent à mettre à disposition du candidat ses capacités pour l'exécution du marché.
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité

Critères d'attribution du marché :

Le choix des offres présélectionnées, et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, seront effectués sur la base des mêmes critères pondérés ci-après :

- Critère 1 : Valeur technique apprécié au regard d'un mémoire technique : 60%
- Critère 2 : prix des prestations appréciés sur la base du BPU et du DQE : 40%

Type de procédure :

La présente consultation est réalisée dans le cadre de la « procédure adaptée » en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : **11 juin 2018 à 12h00 (midi)**

Renseignements complémentaires :

Dès la publication de l'Avis d'Appel Publics à la Concurrence dans les journaux d'annonces légales et/ou dans des supports spécialisés, les soumissionnaires peuvent télécharger le Dossier de Consultation des entreprises (DCE) sur le site Internet accessible à l'adresse suivante <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

Les demandes de renseignements d'ordre administratif et technique devront être formulées par écrit (courrier, télécopie, mail à l'adresse marche@bourgargental.fr) ou via la plateforme dématérialisée du Département de la Loire à l'adresse suivante : <http://www.loire.fr/e-marchespublics>) à l'exclusion de tout autre moyen, notamment téléphone.

Il est précisé que les candidatures seront sélectionnées au regard des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières eu égard à l'objet du marché.

Date du présent avis :

Le 15 mai 2018